SOCIÉTÉ

Devenez le prochain Talent des Cités

Les inscriptions au concours sont prolongées jusqu'au 15 juin. Il a pour but de valoriser les initiatives et les réussites entrepreneuriales dans les quartiers prioritaires de la ville.

L' si votre projet devenait une référence nationale? Afin de mettre à l'honneur les créations d'entreprise et les initiatives menées dans les quartiers prioritaires de la ville, le ministère chargé de la Ville et du Logement a lancé le concours Talents des Cités. Chaque année, il met en lumière une trentaine de dossiers.

Pour candidater, il suffit d'avoir installé son entreprise en quartier prioritaire de la ville ou d'avoir le projet de le faire. Le candidat, qui a jusqu'au 15 juin pour compléter son inscription, « doit être suivi par un organisme d'accompagnement ou de financement à la création d'entreprise ». Deux catégories sont proposées : Création, pour les créateurs d'entreprises ou d'associations lancées il y a moins de trois ans ; Emergence, pour

les porteurs de projet ou d'idée qui souhaitent lancer une activité

Des prix régionaux et nationaux

Les personnes inscrites seront évaluées sur leur parcours, leur motivation, leur profil entrepreneurial et bien sûr leur viabilité économique et l'impact de leur activité sur le quartier (créations d'emplois et de lien social).

Les lauréats régionaux de la catégorie Création se verront remettre une dotation de 2 000 euros, ceux de la catégorie Emergence obtiendront une somme de 1 000 euros. Quant aux lauréats nationaux, ils recevront 7 000 euros ou une visibilité média Radio France ou France Télévisions.

M. Vialette

 Inscriptions jusqu'au 15 juin sur www.talentsdescites.com. La liste des quartiers prioritaires est disponible sur www.sig.ville.gouv.fr

Devenex Correspondent pour Le Républicain Rens.: 01.69.36.57.02.

ENVIRONNEMENT

SiomDirect, une application pour mieux communiquer

Le Siom a lancé cet outil numérique afin que les usagers puissent signaler un problème ou contacter les équipes du syndicat.

Permettre aux habitants des 21 communes^(*) de son périmètre d'entrer en contact direct avec ses équipes, tel était l'objectif du Syndicat d'ordures ménagères de la vallée de Chevreuse (Siom). Pour cela, le syndicat a lancé l'application mobile SiomDirect afin d'offrir un nouveau service de proximité. Alors que les Français utilisent aujourd'hui majoritairement leur téléphone pour effectuer leurs démarches, ce nouvel outil numérique permettra aux Essonniens d'accéder plus facilement aux services et aux équipements du Siom. Ils pourront, par exemple, commander un nouveau bac de tri ou changer la dimension de leur poubelle. D'autres onglets fourniront aussi d'importantes informations sur les collectes par commune, sur les éventuelles perturbations en temps réel et les bons gestes de tri à



Autre possibilité très importante pour le Syndicat d'ordures ménagères, recueillir des éléments sur le terrain : les utilisateurs pourront signaler un dysfonctionnement avec des photos à l'appui ou indiquer qu'un point d'apport volontaire est plein. Cela permettra au Siom de planifier une intervention dans les meilleurs délais.

M. Vialette

(*)Pour l'Essonne, voici les villes concernées : Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, Gif-sur-Yvette, Gometz-le-Châtel, Igny, La Ville-du-Bois, Les Ulis, Linas, Longjumeau, Montlhéry, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin, Vauhallan, Villebon-sur-Yvette, Villejust et Villiers-le-Bâcle.

ENTREPRENEURIAT

Mesdames, concourez pour les Créatrices d'avenir

L'objectif de ce concours est de mettre à l'honneur les femmes franciliennes qui ont créé ou repris une entreprise au cours de l'année.

es candidatures sont désormais ouvertes! Pour la neuvième année consécutive, le concours Créatrices d'avenir met à l'honneur l'entrepreneuriat féminin en lle-de-France : « Le taux de femmes entrepreneures peine à dépasser les 40 % avec une sous-représentation très forte dans certains secteurs porteurs, innovants, à connotation masculine, ou sur certains territoires », font savoir les organisateurs. Ainsi, à l'issue des sélections, six trophées seront remis en décembre à des femmes qui ont créé ou repris une entreprise au cours de l'an-

A la clé, une dotation globale de 60 000 €

Les femmes qui souhaitent concourir peuvent déposer leur candidature jusqu'au 30 septembre dans les cinq catégories suivantes : Audace, pour celles ayant créé une entreprise dans

un secteur non-traditionnellement féminin ; Entreprise responsable, pour les femmes qui concilient activité économique et responsabilité sociale ou environnementale; Innovation; Quartier, pour celles qui sont issues d'un quartier prioritaire de la politique de la ville ; ainsi que Savoir-faire, lorsque l'activité met à l'honneur une technique de fabrication spécifique. Comme les années précédentes, les projets des 15 finalistes seront soumis au vote du public sur les réseaux sociaux en no-

A la clé pour les futures lauréates, une visibilité médiatique et 60 000 € de dotation globale dont la moitié en numéraire et la seconde partie en accompagnement ou en nature (mise en réseau, mentorat, formation, billets d'avion pour de la prospection à l'international...). Nouveauté pour la neuvième édition, les finalistes seront coachées avant leur discours devant le jury final.

I.M. Vialette

 Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 30 septembre sur le site www.creatricesdavenir.com

